

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 92-0077 / PR/MTPS portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 1992 du Service médical Interentreprises.

n° 92-0077 / PR/MTPS

Ministère
Ministère du travail et de la prévoyance sociale

Date de publication
25 janvier 1992

Numéro JO
n° 2 du 30/01/1992

Date du numéro
30 janvier 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Budget de fonctionnement Recettes 1.388.528.276 FD Dépenses 1.234.404.243 FD Excédent 154. 124.033 FD Variation de trésorerie: Racettes825 7172202 Excédent 27% 117202ÈD. Le directeur et l'agent comptable du Serviée médical Interentreprises. sont chardés. chacun en ce aui le concerne. de l'aplication du présent arrêté.